

## PROCES VERBAL du Conseil Municipal du Vendredi 15 Mars 2024

**Présents** : I.VERDUN, F.MASSARD, N.PEYRELON, B.BERGERON, A.FERRET, R.FORESTIER, M.T.MARTIN, M.COURTUAT, D.BEAUMESNIL,

**Absents Excusés** : R.SOUVIGNET a donné pouvoir à I.VERDUN, A.LEROY-ARNAUD a donné pouvoir à R.FORESTIER, H.BONCOMPAIN, D.GRANDMONTAGNE, S.SAGUETON.

**1 - Désignation du secrétaire de séance** : Monsieur Benoît Bergeron est désigné secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité.

**2 - Adoption du PV du 9 février 2024** : Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 15 Mars 2024. Aucune remarque, le procès-verbal dressé par Mr B.BERGERON est adopté par 11 voix pour.

**3 - 4 - Approbation du Compte de Gestion 2023 et du Compte Administratif 2023** : Le Compte de Gestion 2023 (SGC) et le Compte Administratif 2023 (Commune) font apparaître en :

### Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement : 560 106,97 €

Dépenses de fonctionnement : 371 397,42 €

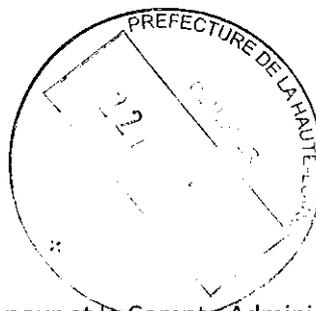
Résultat de fonctionnement : 188 709,55 €

### Investissement :

Recettes d'investissement : 814 574,92 €

Dépenses d'investissement : 655 265,46 €

Résultat d'investissement : 159 309,46 €



Le Compte de Gestion 2023 a été approuvé par 9 voix pour et le Compte Administratif 2023 a été validé par 8 voix pour : Mme le Maire s'est retirée pour le vote du CA 2023.

### 5 - Affectation du résultat de l'exercice 2023 :

**Excédent total : 348 019,01 €**

Affectation du résultat de fonctionnement : + 30 000,00 €

Affectation du résultat d'investissement : + 318 019,01 €

Vote : 9 voix pour

**6 - Vote des taux des impôts locaux 2024** : Le Conseil Municipal par 11 voix pour décide de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2024.

Taxe foncière bâtie : 35,13%

Taxe foncière Non Bâtie : 63,67%

Taxe d'habitation : 12,30%

**7 - Echange de parcelles entre la commune et M. ROGUES :**

Le conseil municipal souhaite échanger la parcelle n°C476b de 185m<sup>2</sup> (passage de canalisation d'eau publique sous la RN 88) propriété de M. ROGUES avec la parcelle n°C1582f de 205m<sup>2</sup> propriété de la commune. Les valeurs des deux terrains sont estimées à 1000€.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour constate la désaffectation du « f » du N° C1582 occupé par Mr Rogues ; valide le déclassement et l'intégration du « f » du N° C 1582 pour 205 m<sup>2</sup> dans le domaine privé en vue de l'échange ; valide l'échange « b » de la parcelle Section C N° 476 d'une surface de 185 m<sup>2</sup> appartenant à Mr Rogues et le « f » de la parcelle C N° 1582 pour 205 m<sup>2</sup> appartenant à la Commune ; autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié. Les frais afférents à cet échange seront à la charge de la Commune.

**8 - Vente d'une partie d'un bien de section « Les Garnasses » :**

Dans le but de régulariser une délibération du 12 mai 1963, la commune cède la parcelle n° B 1570 d'une surface de 170 m<sup>2</sup> (partie construite et ses abords) au prix de 11 € le m<sup>2</sup> à Mme PASCAL-SAMARD Marielle. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de Madame PASCAL-SAMARD.

Vote : 11 voix pour

**9 - Dénomination d'une voie du Lotissement « Louche » :**

Pour des raisons de sécurité publique et pour faciliter les démarches administratives des habitants, il est nécessaire de numéroter et de dénommer la voie de desserte du lotissement Louche.

Nom de la voie : Rue des Epicéas

Vote : 11 voix pour

**Questions diverses ;**

**- Lotissement La Pénide**

*Le prix du compteur électrique Enedis de la Pénide est de 1 331,28 €*

*Le raccordement au réseau d'eau est de 3 529,26 €*

**- Ecole de Saint-Hostien**

*Un devis a été demandé pour refaire une partie des peintures de l'école.*

Le Conseil Municipal est clos à 22 Heures.

Mr B.BERGERON, Secrétaire de Séance

Mme I.VERDUN, Maire.

